

Vie dans la cité et participation sociale des personnes handicapées

87 – Haute-Vienne

L'offre en services médico-sociaux (Finess 2016)

➔ L'équipement en SAVS - SAMSAH - SSIAD PH

	SAMSAH 87	SAVS 87	SSIAD PH 87
Nb de services	1	14	4
Places autorisées	39	532	68
Places installées	39	510	68
Taux d'équipement	0,2	2,7	0,4
Taux d'équipement N-A	0,4	1,9	0,2

En Haute-Vienne, 617 places de services sociaux et médico-sociaux pour adultes handicapés sont installées soit :

- 510 places de SAVS,
- 39 places en SAMSAH,
- 68 places en SSIAD PH.

Source : Finess 2016.

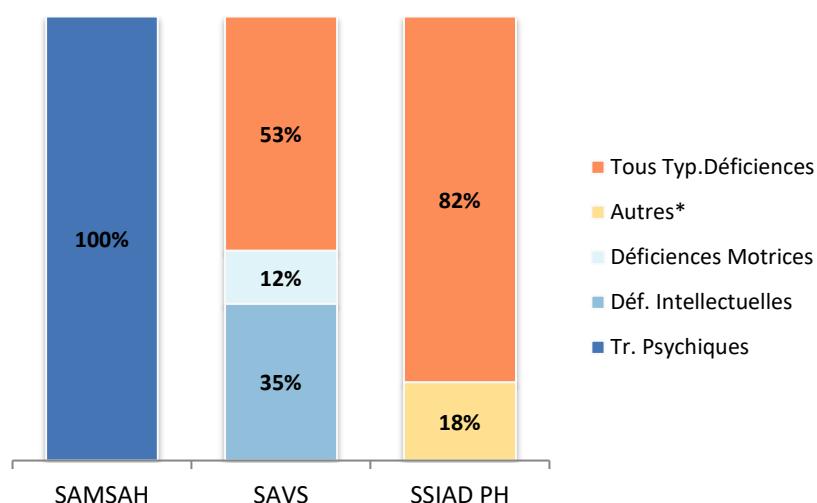
Si la majorité des places SSIAD PH sont destinées aux personnes handicapées quelle que soit la déficience, la particularité du département est de dédier 12 places SSIAD PH aux soins des personnes cérébro-lésées (18%).

En SAMSAH, l'intégralité des places est destinée à l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique.

En SAVS, la majorité des places sont destinées aux personnes handicapées quelle que soit leur déficience (53%). Un peu plus d'un tiers des places sont par ailleurs agréées « déficiences intellectuelles » et 12% « déficiences motrices ».

Répartition des places installées par catégorie de services, selon l'agrément clientèle

	SAMSAH	SAVS	SSIAD PH
Tr. Psychiques	39	-	-
Déf. Intellectuelles	-	180	-
Déf. Motrices	-	61	-
Autres*	-	-	12
Tous Typ.Déficiences	-	269	56
Total général	45	376	-

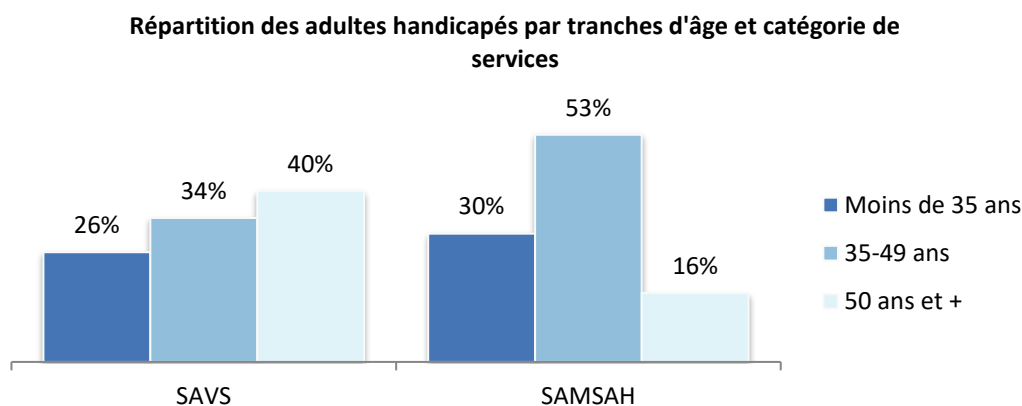


Source : Finess - exploitation CREAL Limousin, données 2016

Typologie des personnes accompagnées par un SAVS et un SAMSAH (ES 2014)

En 2014, sur le département, 519 personnes accompagnées par un SAVS et 43 accompagnées par un SAMSAH ont pu être décrites avec l'enquête ES¹.

➔ Les caractéristiques d'âge des usagers

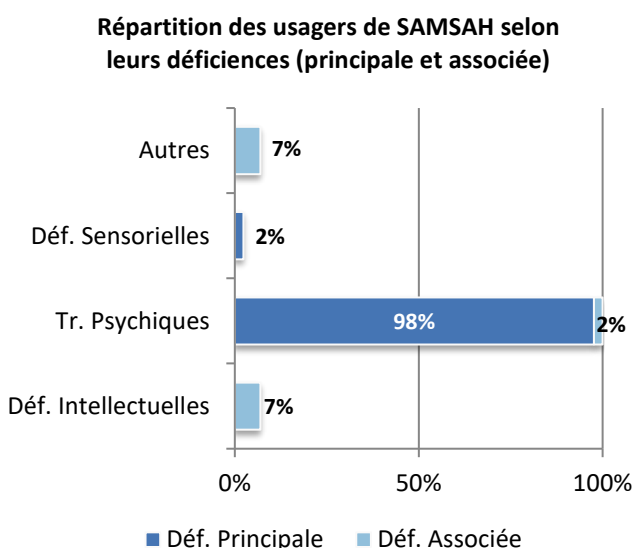


Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREA Limousin.

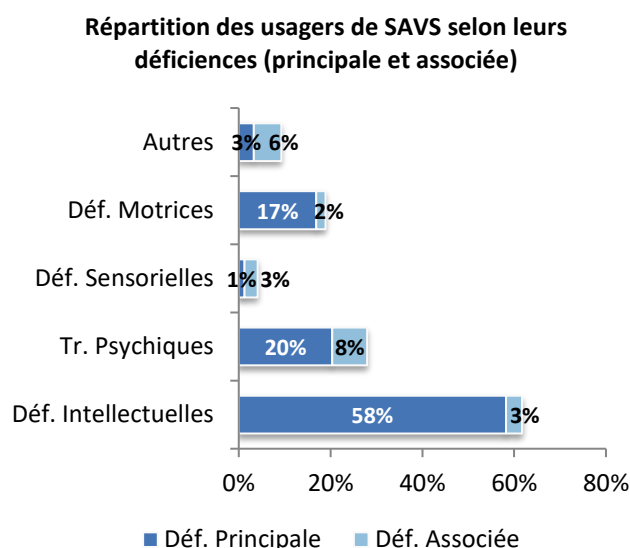
➔ Les déficiences

En SAVS, les troubles psychiques et déficiences intellectuelles sont surreprésentés : 52% des usagers présentent une déficience intellectuelle et 61% des troubles psychiques. 32% des publics cumulent au moins 2 déficiences.

En SAMSAH, seuls 16% des usagers cumulent plusieurs déficiences. L'ensemble des usagers présentent au moins des troubles psychiques.



Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREA Limousin.



Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREA Limousin.

¹ 87% des services de maintien à domicile ont répondu au « volet clientèle » de l'enquête ES 2014 soit une capacité installée déclarée de 549 places. Le nombre de personnes suivies au 31/12/2014 est supérieur à la capacité installée déclarée (107%). 562 personnes présentes au 31/12 ont été décrites par les structures répondant soit 96% des personnes présentes (et 102% de la capacité installée déclarée).

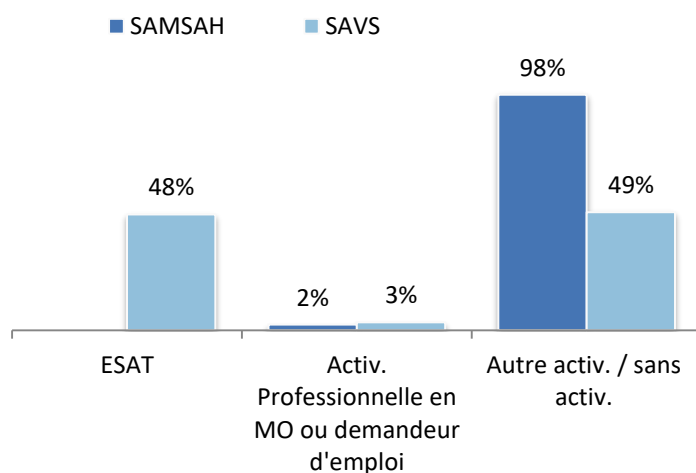
➔ Activité en journée

En SAVS, un usager sur 2 est en activité professionnelle (51%) essentiellement en ESAT (48%). À contrario, la très grande majorité des usagers de SAMSAH sont sans activité (98%).

Seuls 3% des personnes accompagnées par un service sont en activité professionnelle en milieu ordinaire.

Répartition des usagers de SAVS et SAMSAH selon leur activité en journée.

	SAMSAH		SAVS	
	Effectif	%	Effectif	%
ESAT	-	-	246	48%
Activ. Professionnelle en MO ou demandeur d'emploi	1	2%	17	3%
Autre activ. / sans activ.	42	98%	253	49%
Ensemble	43	100%	516	100%



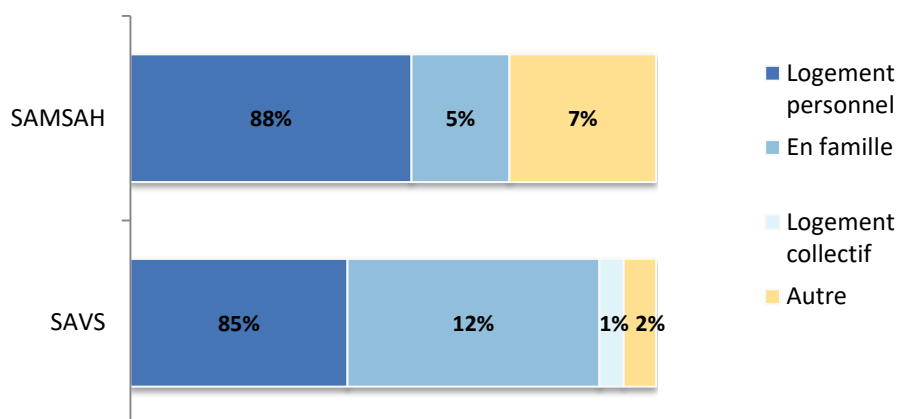
Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREAL Limousin.

➔ Habitat

Qu'ils soient en SAMSAH ou en SAVS, la majorité des usagers vivent à leur domicile, soit dans leur propre logement soit chez un proche.

Répartition des usagers selon le type d'habitat

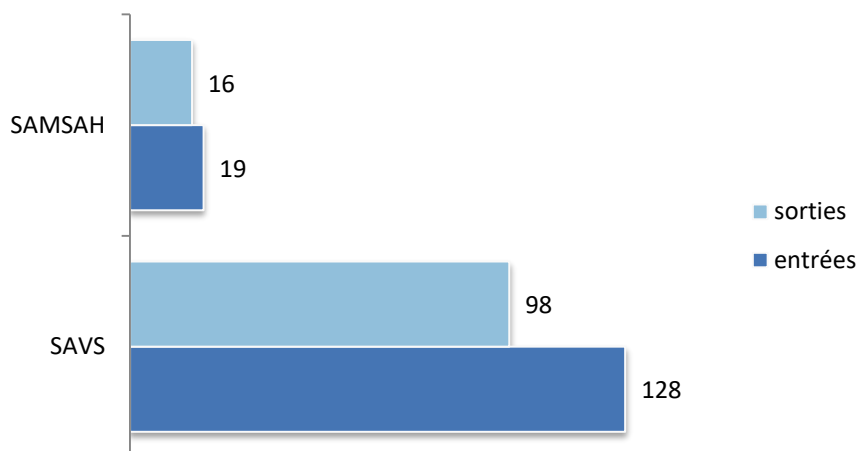
	Effectifs	%
Logement personnel	480	85%
En famille	64	12%
Logement collectif	6	1%
Autres	12	2%
Total	562	100%



Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREAL Limousin.

➔ Les flux : entrées/sorties 2014

Nombre d'entrées et de sorties 2014 par catégorie de services



Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREA Limousin.

En 2014, sur le département, 147 adultes handicapés sont entrés en SAVS et SAMSAAH. Sur cette même année, 114 personnes en sont sorties.

Le nombre d'entrées est supérieur au nombre de sorties quelle que soit la catégorie de services.

Les adultes handicapés sortis de SAVS en 2014 ont bénéficié d'un accompagnement d'une durée moyenne de 4 ans ; ceux sortis de SAMSAAH, un accompagnement d'une durée moyenne de 3 ans.

L'offre en groupes d'entraide mutuelle

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM) ne constituent pas des structures médico-sociales au sens de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles. Introduits par la loi « handicap » du 11 février 2005, les GEM sont des dispositifs de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale organisés sous forme associative. Ils accueillent des personnes aux troubles de santé similaires qui les mettent en situation de fragilité. Les GEM sont des lieux de rencontre, d'échange et de soutien entre les adhérents (philosophie de la paire-aidance), dont l'objectif premier est la création d'un lien social et la lutte contre l'isolement.

En Haute-Vienne, on compte 4 GEM :

- 3 pour des personnes en souffrances psychiques
- et 1 pour des personnes cérébro-lésées.